

Fonctionnement des visites proposées par les GREETERS

Afin que le visiteur puisse appréhender le territoire « autrement », s'imprégner de son atmosphère, rencontrer sa population et comprendre son histoire (la grande et la petite), l'OTI organise des rencontres entre visiteurs et habitants au cours de « balades » dont le but premier est l'échange culturel.

Qui sont les « greeters » ?

Ce sont des bénévoles **amoureux de leur territoire**, qui ont à cœur de partager avec les visiteurs leur connaissance et leur passion. Ils font partager leur territoire, ou leur village, leurs passions, leurs connaissances historiques ou autres, mais cette découverte doit se faire « hors des sentiers battus », par exemple via des anecdotes vécues. Les greeters ne sont pas des professionnels et ne font pas concurrence aux professionnels du tourisme.

Qui sont les visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, groupes d'amis, couples, personnes seules, en voyage d'affaire, touristique ou autre. Ils peuvent habiter ou non sur le territoire de la CCSG et doivent être au nombre de **9 personnes maximum**, dont au moins une personne âgée de plus de 18 ans dans le groupe.

Quelques précisions sur la ballade

La rencontre dure environ deux heures mais la durée peut être modifiée si les deux parties sont d'accord.

La balade est entièrement **gratuite pour le visiteur**. Si des dépenses personnelles sont engagées, chaque personne paie pour ses dépenses personnelles.

Les visiteurs doivent respecter les consignes fournies par le greeter (horaire, respect du commentaire, sécurité, ...) Dans le cas contraire, le greeter pourra se dégager de son engagement de visite.

Responsabilités

Les ballades se font sous la responsabilité de chacun des participants. Ni l'OTI, ni le greeter ne pourront en aucun cas être responsable en cas d'accident ou d'incident survenant au cours de la ballade. Les enfants doivent être accompagnés par un parent ou un accompagnateur et sont sous la responsabilité de ce/ces parents ou accompagnateur(s).

Les informations publiées sur le site internet de l'OTI y figurent à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.